



Good food, Good life

Communiqué de presse

Paris, le 16 décembre 2020

Nestlé renouvelle son adhésion à la démarche collective FRET21 et s'engage à réduire de 10% supplémentaires ses émissions de CO₂ liées au Transport en France d'ici 2022

En ligne avec sa raison d'être « améliorer la qualité de vie et contribuer à un avenir plus sain » et conformément à sa feuille de route pour [atteindre zéro émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2050](#), le groupe Nestlé annonce sa décision de renouveler son adhésion à la démarche FRET21*, avec pour ambition de réduire de 10% supplémentaires les émissions de CO₂ sur ses flux de transports domestiques de marchandises d'ici 2022.

Le Groupe a rejoint pour la première fois la démarche FRET21* en 2017 et signé un accord avec l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) afin d'engager des actions pour réduire son empreinte carbone sur ses flux de transports domestiques de produits. Les initiatives menées par Nestlé France, Purina, Nestlé Céréales et Nestlé Waters depuis 2017 ont contribué à réduire de 8% ses émissions de CO₂, soit 6.850 tonnes évitées.

A travers ce réengagement, ce sont 7 entités du groupe Nestlé dont Nespresso, Purina, Nestlé France, Nestlé Céréales, Nestlé Waters, Buitoni et Nestlé Health Science qui vont travailler pour atteindre ce nouvel objectif de -10% et ainsi éviter l'émission de 11 200 tonnes de CO₂. 68 actions concrètes ont ainsi été identifiées pour y parvenir dont parmi elles :

- le transfert du transport routier vers le transport ferroviaire
- l'augmentation du nombre de flux effectués en multimodal (rail-route, barge...) dans les plans de transport
- le déploiement de flux réalisés en Biogaz, électrique ou même à vélo
- la mise en place de boucles permettant la réduction des kilomètres à vide
- la contractualisation avec des transporteurs chartés ou labélisés Objectif CO₂, ou des commissionnaires de transports engagés EVCOM
- l'augmentation des taux de chargement moyen, permettant une meilleure optimisation des tournées

« Le renouvellement de notre adhésion à FRET 21* est une nouvelle illustration de notre volonté de parvenir à zéro émissions nettes d'ici 2050. Cette démarche fait pleinement partie de la feuille de route du Groupe pour le climat qui vient d'être publiée et qui consolide tous les projets déployés pour réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes donc très fiers de nous réengager en France pour ces 3 nouvelles années avec un objectif ambitieux de réduction de nos émissions de CO₂ de 10% d'ici 2022 sur le Transport domestique de marchandises » a déclaré Charles Leonardi, Directeur Général Supply Chain Nestlé en France.

*Le dispositif FRET21 est porté par l'ADEME (l'Agence de la Transition Ecologique) et de l'AUTF (Association des Utilisateurs de Transport de Fret) et soutenu par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Cette démarche collective a pour objectif d'inciter les entreprises agissant en

qualité de donneurs d'ordre des transporteurs à mieux intégrer l'impact des transports dans leur stratégie de développement durable. Plus d'informations sur <https://fret21.eu/>

A propos de Nestlé en France :

Depuis plus de 150 ans, Nestlé met son savoir-faire au service de l'alimentation et s'est fixé le dessein ambitieux d'améliorer la qualité de vie et contribuer à un avenir plus sain. Guidés par ces valeurs, les 10 000 collaborateurs de Nestlé en France cultivent l'esprit pionnier d'Henri Nestlé, et contribuent tous les jours à l'amélioration des produits d'une centaine de marques connues et reconnues. La France est le 1er marché européen de Nestlé, le 3e dans le monde et 70% des matières premières utilisées dans ses usines sont françaises. Plus d'information sur <https://www.nestle.fr/>

Contact presse :

Orlane FRANCOIS – orlane.francois@shan.fr